

CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE

STRASBOURG Evénements s'engage :

- 1/ résolument dans une démarche volontaire de développement qui doit répondre aux besoins du présent et aux exigences de progrès sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette démarche intègre les paramètres environnemental, économique et sociétal. Elle consiste en une mobilisation et une réflexion permanentes avec la réalisation de bilans, l'analyse de processus et des propositions d'actions concrètes dans son fonctionnement propre, dans son métier d'accueil d'événements ainsi que dans les manifestations dont il est le producteur en privilégiant l'éco-conception.
- 2/ à attribuer chaque année des moyens humains et financiers pour améliorer la connaissance, l'information et la maîtrise autour du développement durable.
- 3/ à sensibiliser, informer et former les différents acteurs de l'entreprise de la nécessité de participer activement à la démarche du respect de l'environnement, en interne (auprès du personnel, dans les procédures internes,...), comme en externe (préconisations auprès des clients, exigences auprès des fournisseurs fabricants ...).
- 4/ à informer autant que possible les partenaires, prestataires et sous-traitants sur l'importance du respect environnemental et des processus à disposition.
- 5/ à sensibiliser chaque fois que possible les clients et donneurs d'ordres au respect environnemental et aux options offertes par l'éco-conception.

Le 30 septembre 2009

« RECOMMANDATIONS » DEVELOPPEMENT DURABLE

En application de la charte Développement Durable, le personnel de Strasbourg Evénements participe activement à la démarche du respect de l'environnement en adoptant les réflexes suivants :

- N'allumer le chauffage / climatisation que si c'est nécessaire et l'éteindre (ou le baisser) chaque soir
- Eteindre les lumières lorsqu'elles ne sont plus nécessaires
- Eteindre les ordinateurs et tous autres appareils électriques en fin de journée
- Faire des achats responsables ; acheter selon les besoins afin d'éviter la surconsommation, axer nos choix sur les produits éco-labellisés (papier, cahier, agrafeuse, crayon en bois, ...)
- Généraliser l'impression de 2 pages sur 1 ainsi que le recto-verso, penser à faire circuler ses documents pour éviter d'imprimer inutilement plusieurs exemplaires, utiliser les feuilles imprimées en brouillon et éviter de faire des impressions en couleurs quand cela n'est pas utile
- Privilégier le courrier électronique avec la mention suivante en fin de message : «Adoptez l'éco-attitude : n'imprimez ce message que si c'est vraiment nécessaire»
- Trier les déchets, penser au recyclage (papier, carton, bouteilles plastiques, piles usagées, cartouches d'encre, ampoules...)
- En collaboration avec le service Achats et le service Qualité, veille permanente de matériels professionnels labellisés développement durable, privilégier l'éco-conception
- Privilégier les transports en commun, le vélo ou le covoiturage
- Avoir véritablement l'attitude éco-citoyenne dans notre quotidien

Le 30 septembre 2009